

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 4 AOÛT 1881.

PRÉSIDÉE

PAR M. RENAN

DIRECTEUR.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IE}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXXI

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

FONDATAIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Un prix de *deux mille cinq cents francs* :

A la dame veuve GROS, à Lyon, *Rhône*.

Trois prix de *deux mille francs* :

A l'abbé CARTON, curé de Saint-Pierre du Petit-Mont-rouge, *Seine*;

A Paula GAGNY, à Lyon, *Rhône*;

A Édouard et Calixte CHAIX, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.

Cinq médailles de *mille francs* :

A Céline LANDRIN, à Saint-Denis, *Ile de la Réunion*;

A Anne-Marie GESNOUIN, à Saint-James, *Manche*;

A Marie AROT, à Saint-Servan, *Ille-et-Vilaine*;

A la dame veuve LAMOUTE, à Bergerac, *Dordogne*;

A Marie COUSTOT, à Condom, *Gers*.

Dix-neuf médailles de *cinq cents francs* :

- A *Olympe* GAY, à Thùeyts, *Ardèche*;
- A *Désirée* CHARDON, à Segré, *Maine-et-Loire*;
- A *Rosalie-Victorine* SAUREY, à Sassy, *Calvados*;
- A *Marguerite* DAUMIN, à Moulins, *Allier*;
- A *Segondine* FERNET, à Authuille, *Somme*;
- A *Eucharis* MICHEL, à Aix, *Bouches-du-Rhône*;
- A *Jenny* MARCHANDEAU, à Chaudenay-sur-Dheune, *Saône-et-Loire*;
- A *Hélène* PERRON, à Saint-Martin-des-Prés, *Côtes-du-Nord*;
- A *Alexandrine* NÉTRELLE, à Cormontreuil, *Marne*;
- A *Désiré* GUILLOT-EUVRARD, à la Chapelle-Saint-Sauveur, *Saône-et-Loire*;
- A *Jacques* SIMIAN, à Maillane, *Bouches-du-Rhône*;
- Aux époux JOYAUX, à la Frette, *Seine-et-Oise*;
- A *Paula* YVOR, rue Mabillon, n° 18, à Paris;
- A *Françoise* FAOU, à Morlaix, *Finistère*;
- A *Sophie* TUFFÉRY, à Lajo, *Lozère*;
- A *Marguerite* LANUSSE, à Caudéran, *Gironde*;
- A la dame BERTRAND-GUILHAUME, à Clermont-l'Hérault, *Hérault*;
- A *Francilie-Françoise* LAQUINTE, à Saint-François, *Guadeloupe*;
- A *Françoise* BOULESTREAU, à Bourgneuf, *Maine-et-Loire*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à JOACHIM FONTAINE, maître-porion aux mines de Liévin, *Pas-de-Calais*.

PRIX MARIE LASNE.

Ces prix, de la valeur de *trois cents francs* chacun, doivent être donnés « *de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale.* »

Ces prix sont attribués :

- A Sylvain-Clément DÉTOURNÉ, à Vieil-Hesdin, *Pas-de-Calais*;
- A Germain BARBE, dit OCTA, à la Basse-Pointe, *Martinique*;
- A Euphrosine ALMIÈS, au Pompidou, *Lozère*;
- A Emmeline NADAUD, à Chancelade, *Dordogne*;
- A Marcelline-Lucie MICHAUT, à Provins, *Seine-et-Marne*;
- A Émilie MONTEL, à la Suze, *Sarthe*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à Étienne-Félix RIEU, à Avignon, *Vaucluse*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est décerné à la dame veuve MALÉCOT, à Saint-Martin de Mâcon, *Deux-Sèvres*.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix annuel est de la valeur de *mille francs* :

L'Académie, pouvant disposer cette année d'une somme de *deux mille francs*, décerne deux prix de la valeur de *mille francs* chacun :

A *Rose MÉLANIE*, à Pontorson, *Manche* ;

A *Jeanne PÉCUSSEAU*, à Nantes, *Loire-Inférieure*.
